



LES NOUVELLES

N° 57 . AUTOMNE 2008
- JANVIER 2009

SYNDICALES

Edito:

Un automne très actif... Prêts pour 2009?

Une fois de plus l'année est passée bien vite et nous voilà en 2009. Vous recevez bien en retard le numéro de nos Nouvelles Syndicales prévu pour l'automne 2008.

Si l'été 2008 a été heureusement fort calme sur le front des incendies, il n'en a pas été de même de notre activité syndicale qui a été fortement occupée.

La formation de nos délégués de massif, la mise en route d'une enquête sur les ASL en liaison avec le CRPF et le lancement de l'opération Forêt privée 2010 ont largement contribué à nous mobiliser et à passer les Nouvelles syndicales au second plan.

Et pourtant le sommaire était déjà bien rempli dès le mois de septembre. Malheureusement une fois de plus nous constatons le manque de moyens humains de notre syndicat. Si le nombre de nos adhérents, bien que toujours insuffisant, représente un bon échantillon des propriétaires privés de notre département, ceux qui acceptent de donner un peu de leur temps à notre organisation sont trop peu nombreux.

Nous aurions besoin de plus de participation active de l'ensemble d'entre vous pour mieux défendre nos intérêts. La matière est là, il faut la traiter par du travail de réflexion et de représentation.

Comme chaque année, je formule le vœu que nous nous retrouvions plus nombreux dans les groupes de travail, que plusieurs d'entre vous acceptent de s'engager pour prendre en charge et traiter certains dossiers sensibles.

Les réductions de moyens financiers des CRPF annoncées dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) va nous contraindre à moins d'assistantat du CRPF et nous allons devoir nous organiser: c'est tout le sens de la réflexion "Forêt Privée 2010" lancée par la Fédération, et dont vous trouverez le détail dans l'article consacré à ce sujet.

Il y a lieu notamment de relancer l'organisation de notre Union régionale qui doit prendre un rôle déterminant, notamment en matière de réflexion sur la politique forestière méditerranéenne et sur notre représentativité au niveau des instances politiques et administratives régionales.

2009 est aussi le point de départ d'une nouvelle réflexion avec notre Conseil Général sur l'attribution des aides à la forêt privée. N'oublions pas que nous sommes les seuls dans la région PACA à bénéficier de cette aide. Nous avons obtenu l'accord de M. Jacky Gérard pour réfléchir avec ses services à l'actualisation du montant des aides, mais aussi à la diversification de l'utilisation de ces aides.

suite p. 2

Sommaire:

Panneaux: nouvelle édition - Lexique	2
Formation des Délégués - Interprofession	3
La vie des massifs - Rencontre des ASL	4
Projet de valorisation des rémanents	5
Région PACA: modèle forestier de demain?	6
Actualité syndicale: Forêt Privée 2010	7
Ça s'est passé,... ça se passera	8
Règles d'emploi du feu	encart

L'humeur du faune:

Fragilité...

Puisque voilà atteinte, et largement entamée l'époque des vœux, formons-en un. Que 2009 nous voit renforcés.

Ce n'est pas un vain mot; espérons que ce ne reste pas un vœu pieu.

Aujourd'hui sortent les Nouvelles Syndicales de l'automne 2008, celles qui auraient dû vous parvenir début octobre.

Mais que fait donc le Syndicat? N'y a qu'à voir tous les événements qui se sont passés depuis juillet, c'est quand même pas bien compliqué de les relater!

Car sans les Nouvelles Syndicales, comment prétendre souder notre solidarité? Alors, faut qu'ils se bougent, là bas!

Tu penses, y avait déjà la journée de formation qui a raté début septembre. Qu'est-ce que tu crois qu'ils ont f...tu pendant tout l'été? Et les nouveaux panneaux, quand les verrons-nous enfin? Pour le groupe de "travail" (façon de dire!) sur les accès, on nous avait promis plein de suites... Tu les as vues, toi? En attendant, les quads s'en sont donné de plus belle avec la neige! Partout, y en avait, pas que sur les chemins. Aïe mes jeunes pousses! Ah, pour les beaux discours, ils sont forts! La dernière fois, ils nous en mis 8 pages de leur Assemblée Générale! Mais quelle suite, concrètement? Et pour la stratégie, c'est pas mieux: le Congrès de la Fédération avait promis des groupes de réflexion à l'automne. Tu les as vus, toi? Quant à l'Union Régionale, j'te dis pas...

...

Oui, mais...

suite p. 2

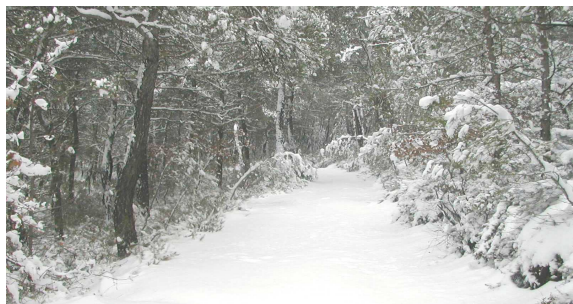
Édito (suite)

Cette concertation se fait en liaison avec la coopérative Provence Forêt.

Enfin n'oublions pas nos actions en cours avec les délégués de massif et les groupes de réflexions sur les grands sujets qui nous préoccupent.

Avec le Conseil d'Administration, je vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année, et j'invite à nouveau tous ceux qui ont des idées et la volonté de bousculer un peu leur quotidien à venir travailler avec nous.

Le président Gérard Gautier



Dernière perturbation dans la publication de ces Nouvelles Syndicales: les intempéries ont bouleversé agenda, déplacements, téléphone et échanges électroniques pendant 10 jours.

La forêt des Bouches-du-Rhône
comme on a peu l'habitude de la voir. (ce 7 janvier 2009)

L'humeur du faune (suite)

Bilan des élagages EDF: aucune réponse. Pourtant, il y en a eu chez nous, je le sais. Appel à idées pour les panneaux: une réponse. Groupe de travail sur ce même sujet: 4 participants.

Réflexion sur l'organisation des forestiers privés après la RGPP; sujet qui nous concerne tous prioritairement: 2 participants.

...
...
...
...

...Et si personne n'écrit, il n'y aura pas non plus de journal.

Sylvain

p.s.: Nous sommes plus de 600, mais si tout repose sur quelques-uns, on ne s'en sortira pas. Je me souviens que ma grand-mère disait: on ne peut être au four et au moulin.

Lexique

Voici les sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

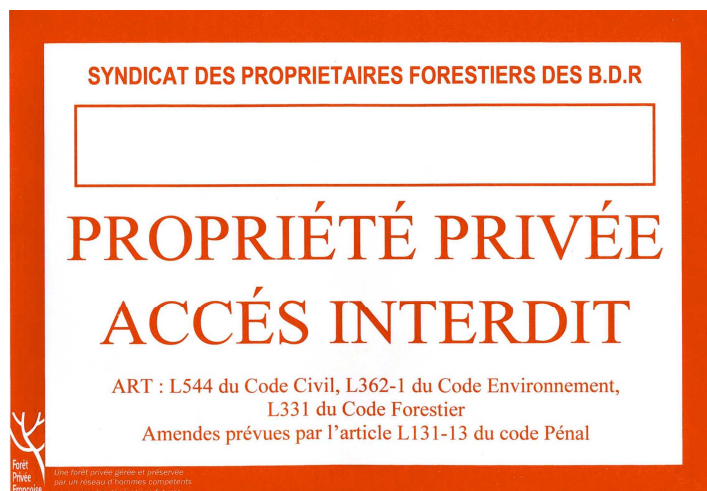
ArcMed:	association (à vocation européenne) des syndicats de forestiers privés de l'arc méditerranéen
ASL:	association syndicale libre
CETEF:	centres d'études techniques et économiques forestières
CNPPF:	Centre national professionnel de la propriété forestière
CNRS:	Centre national de recherche scientifique
CoFor:	Communes forestières (association des)
CPA:	Communauté du Pays d'Aix
CRIGE:	Centre régional de l'information géographique
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie
ENGREF:	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
FOGEFOR:	formation à la gestion forestière
Foresterrané:	manifestation triennale de l'association Forêt Méditerranéenne
Forestour:	association Forêt Réseau Tourisme
France Bois Forêt:	groupement national des forestiers et entreprises de la 1 ^{ère} transformation (papetiers exclus)
France Forêt PACA:	structure informelle de réflexion et d'animation regroupant forêts publiques et privées PACA
GPR:	Groupement des propriétaires ruraux
IDF:	Institut pour le développement forestier (rattaché au CNPPF)
LOF:	loi d'orientation forestière de 2001
OFME:	Observatoire de la forêt méditerranéenne
PDRH:	plan de développement rural hexagonal
PEFC PACA:	déclinaison régionale du programme de certification forestière
PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
RGF 93:	Réseau géodésique légal français
TEPA:	loi (du 21/08/07) en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (qui comporte de nombreuses dispositions fiscales)
UR:	Union régionale de syndicats de forestiers privés
URACoFor:	Union régionale des associations de communes forestières

Panneaux " Accès interdit " : la nouvelle édition arrive enfin !

La mise au point a été difficile, tant le sujet est épineux et passionnel. Le fruit de nos réflexions au sein du groupe de travail "Accès et conventionnement" est venu à point pour éclairer les choix. Notre panneau veut-il interdire l'accès aux véhicules? Ou signifier la volonté du propriétaire de rester maître chez lui, quelles que soient les intentions des "visiteurs"? La discussion s'enflamme vite, surtout lorsqu'on rappelle que l'accès piétonnier sur les chemins n'est pas répréhensible...

Un appel à idées avait été lancé ici même: une seule réponse. Un groupe de travail a été réuni: même après que les plus acharnés aient débouché sur un consensus, il s'est trouvé des absents pour tout remettre en cause!

Mais cette fois, le Conseil d'Administration a tranché. Le nouveau panneau sera finalement peu différent de l'ancien. Les couleurs ont été inversées pour éviter la grosse tache rouge néfaste aux oiseaux, mais conserver l'image d'interdiction. Le texte a été dépouillé de ses faiblesses juridiques, mais rappelle désormais les fondements des différentes interdictions.



Il sera disponible prochainement, et vous en trouverez très bientôt le bulletin de commande avec votre appel de cotisation pour 2009.

Le coin d'Internet

Merci à tous ceux qui ont pensé à nous communiquer leur adresse de courriel. Pensez à regarder votre boîte, ...et à la vider: beaucoup de messages nous reviennent par suite de saturation!

Lorsque vous changez d'adresse Internet, pensez à faire suivre ou à nous avvertir.

Journée de formation des Délégués de Massif

Depuis bientôt un an les délégués de massif avaient émis le besoin de se former tant au niveau de la connaissance des caractéristiques de la forêt méditerranéenne que de la consistance de leur mission.

Le syndicat avait alors monté en partenariat avec le CRPF un programme de formation qui pour des raisons diverses n'a pas pu être financé dans le cadre habituel des FOGFOR.

Parallèlement, l'Union Régionale des Communes Forestières avait le même souci de formation pour leurs élus. En effet à bien des égards les propriétaires privés ou publics rencontrent les mêmes difficultés quant aux actions à mener pour gérer leurs forêts en cohérence avec les trois fonctions de la forêt définies par la Loi d'Orientation Forestière.

Nous avons donc pensé qu'il était probablement opportun d'imaginer une formation qui soit en tout ou partie commune aux acteurs de la forêt publique et de la forêt privée.

L'intérêt d'une telle démarche est double: d'une part utiliser une synergie commune, d'autre part faire mieux se connaître des hommes et des femmes qui ont ou auront un jour ou l'autre l'obligation de se rencontrer et de débattre ensemble de sujets qui soit sont identiques, soit risquent de les opposer, soit encore seront l'objet d'une concertation.

Ce dossier de formation a donc été monté et une demande de financement est en cours dans le cadre de la mesure 111b du

PDRH (cofinancement Europe-Région PACA).

Sans attendre le résultat de cette demande de financement et vu l'urgence, le CRPF nous a proposé de porter financièrement la première journée de formation constituée du module « généraliste » consistant en la préparation de base à la mission de délégué de massif.

Cette première journée s'est donc déroulée le samedi 11 octobre 2008. Nous étions accueillis par la commune de Simiane-Collongue.

14 délégués de massifs ont participé à cette première session.

Trois grands volets composaient la journée :
- le premier orienté vers la formation à la prise de parole;

- le second était consacré à la découverte des élus et de leurs problématiques;

- le dernier, plus technique, portait sur la connaissance de la forêt et de l'ensemble des questions récurrentes, dont plus particulièrement le droit.

De nombreux débats ont permis de faire le point de tous les sujets qui mériteraient d'être approfondis lors de modules ultérieurs, dans le cadre du programme général de formation.

Plusieurs intervenants ont animé cette journée.

Mme Duplantier pour le premier volet, a mis en évidence les éléments majeurs d'une réunion dans laquelle nous nous sentons

souvent un peu seuls et où nous ne sommes pas toujours attendus.

Elle a expliqué comment savoir prendre la parole et se faire entendre, comment s'approprier un point de vue et reformuler une proposition, comment construire un argumentaire et savoir faire une synthèse...

M. Jean-Claude Aymard, élu de la commune de Simiane-Collongue, président de l'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône et M. Jérôme Bonnet de l'OFME/URACoFor ont largement développé le positionnement des élus.

Enfin, M. Germain, directeur du CRPF accompagné de messieurs Louis-Michel Duhén et Olivier Martineau ont traité des différents sujets concernant nos forêts, avec tout le cortège des réglementations qui s'y appliquent.

Au préalable, j'avais rappelé les missions du syndicat, celle des délégués de massif, le rôle des différents acteurs, les chiffres clés de la forêt dans notre département. Enfin, une séquence était dédiée aux orientations fortes que défend le Syndicat.

Denis Revalor a eu la lourde tâche d'animer cette journée et en fera la synthèse grâce à la fiche d'évaluation qui a été adressée à chaque participant.

Une journée bien remplie, interrompue par un pique-nique dans le parc de la mairie et terminée par un pot offert par le maire de la commune qui a apporté la conclusion de cette première session de formation.

Gérard Gautier

L'Interprofession prend corps

L'absence de structuration de la filière bois est souvent dénoncée. La plaquette en est une illustration: pas de production parce que pas de débouché assuré; mais pas de chaufferie parce que pas de fiabilité d'approvisionnement. L'absence de contrat direct avec la trituration est un autre exemple.

Il existe pourtant un lieu pour surmonter cette défiance: c'est l'Interprofession. Au niveau national, ensemble France Bois Forêt et les papetiers ont des contacts réguliers. Au niveau régional, il existait déjà des regroupements dans les Alpes d'une part (04 et 05) et sur la Côte d'Azur (83 et 06) d'autre part. Seuls le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône n'étaient pas structurés.

A l'initiative du Conseil Économique et So-

cial PACA, une première tentative de rapprochement a été engagée en début d'année 2008, confiée à l'OFME.

Une 1^{ère} réunion le 20 mars a permis aux différents partenaires de faire connaissance et de lister les attentes de chacun, en vue d'élaborer un programme de travail interprofessionnel. Sur cette base, la 2^{ème} réunion le 27 juin (cf. NS N°56, p.8) s'est proposée de structurer celles-ci selon 5 axes: mobilisation de la ressource, qualification et valorisation des bois locaux, développement et promotion du bois construction, développement du bois énergie, et enfin formation et sensibilisation aux métiers.

Restait à dégager d'une part des priorités d'actions, d'autre part à lister les acteurs qui

étaient prêts à s'investir dans chacune. Ce fut l'objet de la rencontre du 8 octobre.

Pour les forestiers, s'est révélé tout l'intérêt de définir en amont une politique transversale liant forêt publique et forêt privée, à proposer ensemble à nos autres partenaires de la filière bois: papetiers, scieurs et transformation aval. C'est précisément la mission de France Forêt PACA, dont l'objet et la légitimité se trouvent ainsi renforcés.

Au delà de ce programme, ces rencontres contribuent largement à une meilleure connaissance mutuelle, et donc à une meilleure compréhension des enjeux de chacun.

Prochaine étape: savoir travailler ensemble!

Denis Revalor

Bienvenue à... chez nos partenaires des Communes Forestières

L'Union Régionale des Communes Forestières a tenu son assemblée générale le 11 juillet 2008 au cours de laquelle un nouveau conseil d'administration a été élu.

M. Jean-Claude Michel est désormais Président. Il succède au docteur André Werpin.

Bienvenue à M. Jean Claude Michel qui est vice président du Conseil Général des Alpes-de-Haute Provence, et élu de la commune de St Vincent-les-Forts.

Nous avons eu l'occasion de le rencontrer et d'évoquer avec lui comment nous poursuivrons notre partenariat engagé depuis de longues années avec le docteur Werpin. Il s'est rapidement dégagé un premier axe de travail autour de la formation à la forêt des élus / des propriétaires privés.

En parallèle, l'association des communes Forestières des Bouches-du-Rhône a également renouvelé son conseil d'adminis-

tration et a élu M. Jean-Claude Aymard Président des « CoFor 13 ».

Nous souhaitons la bienvenue à M. Jean-Claude Aymard qui nous a fait l'honneur de nous accueillir le 11 octobre 2008 à la mairie de Simiane-Collongue dont il est l'un des élus, et d'assister à notre journée de formation avec les délégués de massif.

Gérard Gautier

La vie des massifs

Groupe de travail "Accès des tiers en forêt & conventionnement": conclusion

La dernière réunion du groupe de travail s'est tenue le 19 septembre 2008.

Animé par Henri Heckenroth, il a produit une synthèse des réflexions qui, si elle ne donne pas de réponses « toutes faites », permet d'avoir rassemblé un nombre important de textes et d'exemples qui peuvent nous servir dans le cadre des multiples questions qui nous sont posées par les adhérents sur ce sujet.

L'accès des tiers en forêt privée est en effet une question qui se pose avec de plus en plus d'acuité.

Dans l'esprit du plus grand nombre des citadins la forêt appartient à tout le monde.

Les espaces forestiers représentent pour les citoyens « un des derniers espaces véritablement naturels ».

La notion de fonction sociale de la forêt devrait permettre de clarifier la situation notamment au regard de l'article L1 de la LOF sur la politique forestière et de son article 4 qui prévoit le conventionnement et la rémunération pour services rendus.

Par ailleurs un nombre important de textes législatifs régleme les différents aspects de l'accès des tiers en forêt, qu'il s'agisse du code rural, du code forestier, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et aussi du code civil.

Malheureusement la mise en pratique de ces textes ou l'exécution des pénalités prévues ne sont que peu ou pas appliquées.

Concrètement, le groupe a terminé son travail en renvoyant à un petit sous-groupe de volontaires la mise au point du nouveau panneau de signalisation qui sera prochainement

mis en fabrication et que vous pourrez vous procurer sur demande.

En conclusion, le Groupe de travail a défini différentes orientations permettant d'être mieux armés pour défendre nos intérêts :

- Conseils auprès de nos adhérents confrontés à ce problème, grâce notamment à la volumineuse documentation que nous avons recueillie, et permettant:

- * d'identifier la nature du préjudice subit;
- * d'apprécier avec l'adhérent les différentes solutions envisageables;
- * de mettre en relation l'adhérent avec un opérateur engagé dans le massif concerné;
- * de soutenir une action de conciliation, voire une action en justice;
- * d'orienter éventuellement vers des associations spécialisées comme Forestour ou le GPR.

- Action d'information à mener avec les délégués de massif ou via les ASL, massif par massif en lien avec les différents opérateurs impliqués dans ces massifs.

Les différentes opérations engagées tel les PIDAF, Natura 2000, Plans de Massifs ou Chartes Forestières peuvent devenir d'excellents vecteurs pour faire passer ces préoccupations.

- Se faire inviter aux réunions de concertations menées par ces opérateurs.

Dans ces réunions sont conviées les différentes associations et fédérations des utilisateurs de nos collines (chasseurs, randonneurs équestres et pédestres, vtt, parapente, escalade...). Il est important de pouvoir dialoguer avec eux.

Le PDIPR (plan départemental des Itinéraires et Randonnées) est établi dans notre département. Il reste à mettre en place le PDIRM (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée) et le PDESI (Plan départemental Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature). Il est capital que nous y soyons représentés.

- Communiquer envers le grand public par des articles dans la presse locale, auprès des offices de tourisme et des élus. Mais aussi il serait possible, dans certains cas, de concevoir sur le terrain une signalétique privilégiant l'information du public et l'explication plus que l'interdiction.

- Poursuivre en justice les éditeurs de toutes publications papier ou sur Internet qui proposeraient des tracés sauvages sur des territoires privés.

Cette action est sérieusement envisagée, mais pour être efficace elle nécessite un travail important de connaissance et de recensement de toutes ces publications.

Le travail du groupe « Accès des tiers en forêt » se termine donc après un an.

Sa synthèse vient se rajouter à celle produite en matière de DFCI.

Tous les adhérents peuvent y avoir accès.

Reste maintenant à démarrer d'autres réflexions de fond. Les sujets ne manquent pas.

Nous invitons tous ceux qui se sentent en besoin d'une réflexion particulière...

Gérard Gautier

A la rencontre des ASL

Lors de notre Assemblée Générale, nous avions inscrit dans nos priorités pour cette année la relance des ASL. Beaucoup de leurs adhérents regrettaient l'époque où étaient organisées des réunions d'échange entre toutes les ASL. Nous pensions pour notre part qu'elles sont l'outil privilégié pour fédérer les propriétaires forestiers autour d'objectifs communs, porteurs d'une nouvelle dynamique de gestion de leur forêt.

La loi du 4 août 2008, en permettant aux ASL de conserver leur souplesse tout en leur permettant de résoudre les problèmes d'accessibilité et de voie DFCI, nous a renforcés dans notre conviction. Quand est arrivée la proposition du CRPF d'engager un travail en ce sens avec l'aide d'ingénieurs stagiaires de l'ENGREF, il va de soit que nous avons accepté avec empressement.

Certes nous étions le 14 août et le démarrage de l'action vers les ASL plus tôt que prévu perturbait sérieusement le calendrier, mais il fallait faire vite, à commencer par la mise à jour de leur liste et de celle de leurs animateurs. Déjà, tout un échange de correspondances s'instaure entre Syndicat,

CRPF et ENGREF, qui aboutit à leur première réunion préparatoire le 19 septembre.

Le programme est fixé: d'abord une réunion des animateurs de toutes les ASL lançant la démarche et exposant la méthode. Puis une série d'interviews support d'un premier diagnostic. Identification ensuite de deux ou trois ASL motivées sur un projet, qui ont besoin d'un coup de pouce mais dont l'engagement peut en motiver d'autres. Enfin, approfondissement de leur projet pour les aider à déboucher. La restitution collective de ces travaux aura valeur pédagogique.

Tout le monde se mobilise, chacun des techniciens du CRPF fait appel à ses souvenirs, ravive ses réseaux. Ouf, la liste est juste prête et le Syndicat peut lancer les invitations à la réunion du 17 octobre.

Il faut saluer la réactivité des ASL: à quelques exceptions près toutes celles qui n'ont pas disparu sont venues, certaines largement représentées. La démarche reçoit un excellent accueil, et les premiers rendez-vous d'interview sont pris. Les coordonnées sont mises à jour et l'on se promet de remotiver les absents.

Après un tour de table sur l'historique, la vision et les motivations actuelles de chacune, les changements introduits par la loi sont exposés par le CRPF et commentés. Enfin, G. Gautier propose d'évoquer les questions diverses dont chacun brûle de partager le sentiment avec les autres.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour un retour d'expérience, à l'occasion de la Galette des Rois. L'heure de la séparation est largement dépassée lorsque se terminent les conversations dans le parc.

Mais pour les organisateurs, il reste encore beaucoup de travail: réunion de lancement avec les stagiaires, mobilisation des acteurs publics dont la rencontre s'avère utile, comités de pilotage à mi-parcours et final, organisation de la soirée de restitution.

Bravo aux ASL qui ont accordé les rendez-vous en un temps record, permettant la tenue du planning très serré. Merci au CRPF.

Bravo aux stagiaires, qui ont produit un travail de grande qualité, que trop peu, hélas, ont découvert lors de la soirée de restitution. C'est parti pour la suite, ... avec la Galette.

Denis Revalor

Un projet de valorisation des rémanents en forêt

L'ASL des Propriétaires Forestiers de la Côte Bleue envisage une solution locale au problème du financement du broyage des rémanents résultant des travaux forestiers exécutés dans le but de diminuer la biomasse combustible et d'améliorer le patrimoine forestier.

Le problème qui se pose aujourd'hui est que la vente du bois résultant de ces travaux est loin de pouvoir financer le broyage des rémanents. À cause de cette logique économique, et sans subvention conséquente, beaucoup de propriétaires (dont l'État ou les communes) renoncent à faire des travaux qui sont d'intérêt général pour ce qui concerne la lutte contre l'incendie et le patrimoine paysager. Au final notre forêt n'est plus entretenue.

Nous avons sur le massif de la Côte Bleue une solution possible à ce problème.

Le calcaire de notre massif étant de très bonne qualité, des carrières se sont implantées. Elles alimentent en calcaire trois fours à chaux qui fonctionnent en permanence.

Un four marche au gaz et les deux autres ont une alimentation mixte fioul / gaz / pépins de raisin. Le premier pourrait fonctionner à la sciure de bois moyennant modification et les deux autres devraient fonctionner à la sciure sans modification.

La fourniture en sciure de ces fours résoudrait notre problème car la vente du bois broyé pour faire cette sciure financerait en totalité, ou en partie selon les conditions d'exploitation, les travaux d'éclaircies sylvicoles.

Si les trois fours pouvaient fonctionner à la sciure de bois, ils consommeraient 52 000 tonnes de sciure par an, soit l'équivalent moyen de 2 000 hectares de forêt traités par an.

Nous nous sommes adressés à la coopérative « Provence Forêt » pour savoir si la

fourniture d'un tel tonnage de broyats était possible. Cela paraît faisable, mais pour assurer la pérennité de l'alimentation en sciure des fours à la hauteur de 52 000 t/an il est évident que le traitement de la seule Côte Bleue ne sera pas suffisant et qu'il faudra étendre la collecte des broyats à tout

Une telle unité vient d'être construite en Dordogne (voir photos). Sa mise au point est terminée et elle produit 55 000 tonnes de sciure directement utilisées par le four à chaux local. Il ne nous semble donc pas utopique de doter notre département d'un tel outil.



le département. Le coût du transport devra alors faire partie des données économiques.

Mais pour que ce projet aboutisse il faut créer une unité de traitement des produits de broyage des rémanents qui doit les réduire à l'état de sciure et les sécher.

En effet, les produits de broyage des rémanents sont grossiers et chargés à 35 % d'humidité alors que les fours ont besoin de sciure chargée à 15 % maximum d'humidité.

Les retombées de cet investissement et de l'engagement des propriétaires seraient les suivantes :

- Meilleure valorisation des subventions pour les travaux forestiers d'éclaircie.
- Création d'emplois à la hauteur d'une production de 52 000 t de produit par an.
- Diminution efficace de la biomasse et donc du risque de gros incendies.
- Embellissement de notre forêt.
- Industrie propre: en effet le bilan CO₂ est favorable car le carbone nécessaire à la chauffe des fours serait puisé dans la biomasse, en lieu et place de l'énergie fossile consommée aujourd'hui.

Pour faire avancer ce projet les actions suivantes sont en cours:

- Recherche de financements auprès des services étatiques actuellement favorables au développement de la filière bois énergie.
- Etude de la faisabilité technique et financière de la fourniture des broyats par l'intermédiaire d'un comité de travail réunissant l'ASL, la Coopérative « Provence Forêt » et les responsables des fours à chaux de la société « Les Chaux de la Tour ».

Des différentes réunions déjà tenues il ressort une forte motivation aussi bien du côté industriel que du côté de la Région. Reste maintenant à donner corps à ce projet.



Pierre Vidal
Secrétaire de l'ASL des Propriétaires Forestiers de la Côte Bleue

Défense de la forêt

Appel à propriétaires: votre expérience nourrit la politique nationale (suite).

La Fédération Forestiers privés de France nous sollicite régulièrement sur les problèmes auxquels se trouvent confrontés les forestiers dans la mise en valeur de leur forêt. Du nombre et de la qualité de nos réponses dépend la politique que la Fédération peut soutenir auprès des pouvoirs publics et des entreprises intervenant en forêt.

Deux questions étaient en débat au printemps dernier: les limitations de tonnage et les élagages sous les lignes électriques.

"Si vous êtes concerné par l'une ou l'autre, signalez-le.

Merci de votre collaboration: c'est en répondant à ses enquêtes que nous rappellerons à la Fédération que la forêt méditerranéenne existe aussi! "

C'est en ces termes que nous nous adressons à vous dans les dernières Nouvelles Syndicales.

Depuis...

Entraves à la sortie des bois: Le principe de la dérogation à la limitation de tonnage pour la sortie des bois a été pérennisé par l'article 130 de la loi du 4 août.

Élagage sous les lignes électriques: Pas de nouvelle, bonne nouvelle. C'est du moins ce qu'ont dû penser nos instances fédérales.

Car de chez nous, aucun adhérent n'a répondu à ces questions. Dommage!

La région PACA, un modèle forestier pour demain: Journées nationales des CETEF

Nous avons évoqué ce thème de réflexion à la Fédération en mars 2008 et nous avons eu l'heureuse surprise de constater que l'Institut pour le Développement Forestier en a fait la journée Nationale des CETEF dans le Var et dans notre département les 2 et 3 octobre 2008.

Les CETEF (Centres d'Études Techniques et Économiques Forestières) n'existent pas dans nos départements peu productifs. Ces associations départementales ont été créées dans les années 1970. Ils rassemblent des groupes de forestiers, et ont été les instigateurs des nouvelles techniques sylvicoles adaptées à la forêt privée.

Notre région qui subit de plein fouet les effets du changement climatique, préfigure ce que sera demain le sort de beaucoup de forestiers de l'hexagone.

Ici l'impact sur la végétation est déjà perceptible et nous avons pu en faire le constat lors des visites dans les massifs des Maures, dans la forêt communale de La Bastide (83) ou plus en altitude sur les versants du mont Lachens et dans le massif de la Ste Baume.

Un des premiers objectifs de ces journées a été de profiter du véritable laboratoire que constitue la région méditerranéenne pour

montrer et appréhender le changement climatique en marche.

De nombreux spécialistes sont intervenus pour fournir les derniers résultats de leurs travaux et tracer les perspectives d'avenir de ces écosystèmes.

Parmi ces spécialistes nous avons noté les interventions des hommes du terrain que sont les ingénieurs et techniciens de notre CRPF et notamment Bernard Cabannes, Louis Amandier et Hervé Boyac.

La région PACA préfigure-t-elle le modèle forestier français de demain?

La sécheresse persistante et le réchauffement ont des effets aussi inattendus qu'imprévisibles et notamment sur les différentes formes des événements météorologiques. Nous venons en ces derniers mois d'automne d'en faire l'expérience avec un volume et une violence de précipitations rarement vus.

Le deuxième objectif de ces journées était d'inviter les forestiers et leurs organismes de développement à participer plus activement au suivi scientifique du changement climatique.

Notre présence quotidienne en forêt nous place en première ligne pour relever un

grand nombre d'indices indispensables à la compréhension du phénomène et à la mesure de son impact sur l'environnement et sur la forêt.

Nous avons écouté avec intérêt les représentants du groupement de recherche l'Observatoire des Saisons, qui propose d'observer les rythmes saisonniers des animaux et des plantes et de les enregistrer dans une banque de données. Chacun de nous peut participer à ces observations et les transmettre via Internet. En retour une cartographie précise est tenue à jour. Il s'agit d'une action citoyenne qui peut également avoir des prolongements pédagogiques dans le cadre d'animations scolaires.

Cette opération a été montée à l'initiative de chercheurs du CNRS. Vous pouvez consulter leur site (www.obs-saisons.fr) ou les joindre sur le net (contact@obs-saisons.fr).

De nombreux forestiers étaient venus de toutes les régions de France et nous avons remarqué entre autres la présence de Messieurs Plauche-Gillon, président de notre Fédération et du CNPPF, de M. de Montgascon, président délégué de l'IDF et de M. Formery directeur du CNPPF.

Gérard Gautier

Réunion des présidents le 8 octobre 2008

La fédération nationale des syndicats de forestiers privés a réuni les présidents d'union Régionales et des syndicats départementaux le 8 octobre 2008 à Paris.

Pour notre département nous avons décidé de faire participer à cette réunion un membre du conseil d'administration, c'est donc Guy Roubaud qui a accompagné le président Gérard Gautier et Daniel Quilici, membre du conseil d'administration fédéral.

A l'ordre du jour il a été question de la réforme dite RGPP (révision générale des politiques publiques) qui menace grandement l'organisation traditionnelle des forestiers privés, et notamment en terme de financement de nos CRPF.

Beaucoup de participants ont acté le fait qu'il fallait positiver cette réforme en redéfinissant nos organisations professionnelles, mais il est clair pour tous que la vraie conséquence de cette démarche sera de diminuer encore la part de financement de l'État attribuée à la forêt qu'elle soit privée ou même publique.

Compte tenu de cette évolution apparemment inéluctable, le président Plauche-Gillon a profité de cette réunion pour lancer une réflexion nationale: « Forêt privée 2010 ».

Pour ce qui est de l'actualité forestière les thèmes évoqués ont concerné les suites du Grenelle de l'environnement, l'activité de

France Bois Forêt, la mise en place d'un outil de petites annonces via Internet.

Profitant de l'opportunité de défiscalisation donnée par la récente loi TEPA, la Fédération réfléchit à la mise en place d'une société d'investissement dans la forêt et la filière bois. Les premières réactions des présents ont montré un enthousiasme pour le moins mitigé. Il semble que la réflexion doive se poursuivre, notamment en matière d'ingénierie fiscale.

Enfin le trésorier nous a fait un état des lieux de la situation financière de la Fédération suite aux récentes modifications de statuts.

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

N° 516 septembre 2008: l'article sur une politique forestière plus dynamique de Roland Burrus, et le CR de l'AG fédérale.

N° 518 novembre 2008: le dossier très complet sur la truffe. À ne pas rater!

Si vous n'êtes pas abonnés, demandez Fo-

rêts de France en consultation à votre délégué de massif.

Et n'oubliez pas les actualités sur: www.foretriveefrancaise.com ; www.ofme.org

Forêt Privée 2010

A l'issue du Congrès de Besançon, la Fédération nous avait annoncé la mise en place de groupes de réflexion à l'automne sur l'adaptation de nos structures syndicales face aux bouleversements attendus de la RGPP, et notamment le risque d'affaiblissement des CRPF.

La démarche "Forêt Privée 2010" a été lancée par la Fédération par circulaire du 17 septembre, avec pour objectif une réflexion des organisations forestières sur leurs modalités de fonctionnement.

La réflexion, menée dans chaque syndicats, devait être coordonnée au niveau de l'Union Régionale, qui devait en faire remonter une synthèse à la Fédération avant fin novembre. Ainsi la Fédération prévoyait que dès la fin 2008 un premier document de synthèse puisse circuler dans les Syndicats et les Unions Régionales.

Notre syndicat a ouvert le débat au Conseil d'Administration du 16 octobre. Un groupe de réflexion a été constitué, qui s'est réuni le 21. Il a principalement travaillé sur les attentes des propriétaires forestiers à l'égard du syndicat¹. Pour le reste, notre Bureau s'est réparti la tâche de répondre aux autres questions posées par la Fédération.

Ainsi, c'est finalement un document de 12 pages qui a été mis au point et remonté à la Fédération².

En effet, comme demandé par la méthode proposée par la Fédération, les syndicats ont insisté pour que l'Union Régionale se réunisse sur ce sujet. Notre syndicat a tout particulièrement insisté, sur l'idée de Daniel Quilici, pour que cette réunion soit largement ouverte aux adhérents qui souhaitaient faire passer leur idées novatrices. Finalement, c'est une commission restreinte à quelques représentants de chaque syndicat qui s'est réunie le 30 octobre à Oraison. Il y fut décidé que chaque syndicat préparerait un document sur les spécificités de sa zone: montagne, pression urbaine, ...etc. Ces productions ont été collationnées lors d'une réunion de synthèse le 20 novembre.

Cependant, il était apparu utile de s'interroger aussi -et surtout- sur les voies de réflexion ouvertes par le canevas fourni par la Fédération.

Le document du SPFS 13²

En préambule, nous avons constaté que devant la diversité des situations des Vosges à la Méditerranée, il convenait de rechercher un dénominateur commun, capable de fédérer les propriétaires forestiers. Il nous est apparu que c'est à n'en pas douter la défense et la protection de nos espaces naturels. Et dans cette logique, nous avons renouvelé notre souhait que la Fédération se dote de trois vice-présidents plus particulièrement en charge de chacune des fonctions: production, mais aussi environnementale et sociale de la forêt.

Nous avons ensuite relevé trois points qui n'entraient pas dans le questionnaire. La perspective d'une possible disparition des CRPF ou leur affaiblissement a ému beaucoup. Mais plusieurs échos d'autres syndicats sont bien vite venu suggérer que cela ne changerait pas grand chose, tandis que d'autres évoquaient déjà les solutions de remplacement. Cela nous a paru en dire long sur l'état dans lequel la baisse des moyens alloués par l'État a déjà mis les CRPF, obligés de rechercher des financements substitutifs, peut-être au détriment de leurs missions principales. A propos de la formation, nous n'avons pas voulu passer sous silence que les vœux pieux du Livre Blanc de 2002 avaient été totalement oubliés, au point que nos propositions, qui en étaient la stricte application, ont été écartées par les instances fédérales. Enfin, nous avons voulu rappeler que cet aspect n'est malheureusement pas le seul sur lequel le Livre Blanc a été totalement oublié, bien qu'il garde encore toute sa pertinence.

Le questionnaire préparé par la Fédération propose de faire le **bilan de l'existant**, en s'interrogeant d'abord sur ce qu'est un propriétaire forestier. Pour nous, ce n'est certainement pas qu'un producteur de bois, mais tout autant de biens et services autres, et aussi le gérant et le garant de la qualité des espaces naturels.

L'organisation syndicale actuelle nous paraît adaptée à la diversité de notre région: le syndicat départemental au plus près des adhérents, l'union régionale pour l'échelle de discussion des politiques publiques.

S'il est toujours souhaitable d'augmenter notre représentativité, avec 30% des propriétaires de plus de 4 ha, celle-ci est très honorable. Le travail conduit par notre groupe de réflexion amène à la conclusion que nous offrons, à des degrés divers, la plupart des services attendus par nos adhérents. Cependant, est aussi souhaitée la disponibilité d'un technicien capable de prendre directement en charge les démarches que les propriétaires sont amenés à engager. Ce type de service n'est pas à notre portée, d'abord pour des raisons économiques: que ce soit directement en facturant le service rendu, ou sous forme mutualisée via la cotisation, le faible rapport (voire la charge) de nos forêts ne permet pas de financer ce type de service.

Les relations avec le CRPF et la Coopérative (les deux autres structures qui composent la "famille forêt privée") sont bonnes, même si elles pourraient être plus assidues, et nos participations croisées renforcées par une organisation plus méthodique retracée dans des conventions de partenariat.

En terme de **projet**, nous avons observé que la plupart des services "nouveaux" suggérés par la Fédération ou ceux identifiés par notre groupe de réflexion comme des attentes de nos adhérents (potentiels ou actuels) étaient déjà largement assurés, à l'exception de tout service payant, comme

indiqué ci-dessus. Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas solliciter de subvention, d'origine publique ou privée, afin de conserver une totale indépendance. Ainsi nous ne nous trouvons jamais en concurrence avec nos partenaires CRPF ou Coopérative. En revanche, nous n'excluons pas de solliciter des aides pour assurer telle tâche ponctuelle ou mission d'intérêt collectif, mais il n'en est pas envisagé pour l'instant. Nous préférons négocier les aides publiques au bénéfice de nos adhérents eux-mêmes, lorsqu'ils s'engagent dans une gestion dynamique de leur forêt.

Pour l'avenir, nous souhaitons renforcer l'action de l'Union Régionale et nous nous y employons, mais nous n'envisageons pas de fusion des syndicats au niveau régional. Nous suivrons la recommandation fédérale de passer des conventions avec le CRPF (la démarche est déjà engagée) et avec la Coopérative. Avec la forêt publique, nous développons déjà des relations fructueuses via France Forêt PACA et l'URACoFor. Nous participons également à l'animation de la filière au sein de l'Interprofession. Parallèlement, l'action entreprise cette année envers les ASL va tout à fait dans le sens de favoriser l'émergence d'un "projet forestier commun" recommandé par la Fédération et reconnu comme étant porteur d'une meilleure gestion de la forêt au bénéfice de tous. Enfin, nous prévoyons d'inscrire dans notre budget et dans notre programme de travail lors de notre prochaine assemblée générale, des indicateurs sur les orientations et objectifs que nous aurons choisis.

Ayant reçu le document d'autres syndicats, nous avons communiqué le notre à nos collègues des nombreux syndicats dont nous avons les adresses. Nous l'avons envoyé à la Fédération après y avoir été invités par son président. Enfin, nous l'avons commenté lors d'une lecture commune avec le CRPF, à qui nous l'avons remis.

La synthèse nationale

Nous ne disposons pas encore de l'exploitation exhaustive des réponses. Un travail est engagé par la Fédération, qui se déroulera durant tout le premier trimestre. Cependant, la Fédération a produit un essai de synthèse sur les 32 premières réponses.

Sur l'existant sont pointés du doigt le manque de lisibilité des structures, l'image de marque ringarde et le morcellement.

Pour l'avenir, le niveau départemental reste pertinent, même s'il faut renforcer l'échelon régional. Le regroupement des structures est souhaité, notamment entre syndicat et FOGFOR. Le développement de services marchands et l'admission de sympathisants semblent les voies privilégiées pour améliorer les moyens financiers. Enfin, l'amélioration de la mobilisation et l'adaptation au changement climatique sont les deux axes stratégiques pour l'avenir.

Denis Revalor

¹ Contributions de R. Del Négro et D. Moullard

² Ce document est disponible au Syndicat.

Ça s'est passé:

le 2 juillet: Réunion avec le CRPF et l'OFME sur le dossier de financement de la formation en vue de prendre date auprès de la commission du PDRH le 9 juillet.

le 4 juillet: Réunion (restreinte) du Bureau du Syndicat.

le 11 juillet: Conseil d'Administration de l'Union Régionale. Après le compte rendu d'activité de l'exercice passé depuis la dernière AG et l'examen des comptes 2007, l'ordre du jour portait sur l'activité au sein d'ArcMed, mais surtout sur les suites de la RGPP et sur la démarche de formation engagée par notre syndicat, désormais reprise à l'échelle régionale pour être éligible aux financements envisagés. D. Revalor est mandaté pour suivre le dossier monté avec l'URACoFor et la participation active du CRPF.

le 17 juillet: Réunion de préparation de la formation des délégués de massifs, avec le CRPF. Le programme est arrêté. Le CRPF prendra en charge l'intervenant extérieur sur le thème de la prise de parole en réunions.

le 21 juillet: Mise au point des interventions du syndicat au cours de la formation.

le 23 juillet: Assemblée Générale de PEFC PACA.

les 28 et 31 juillet, 4 et 22 août: Mises au point des interventions à la formation des délégués de massif avec l'URACoFor, puis le CRPF. Élaboration du dossier de financement régional pour le reste du programme.

le 8 août: Réunion (restreinte) du Bureau du Syndicat.

le 10 septembre: Calage du programme général de formation coordonnée élus/propriétaires avec l'OFME et le CRPF.

le 19 septembre: Préparation de la démarche auprès des ASL, avec l'ENGREF et le CRPF.

le 19 septembre: 4^{ème} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement". Mise au point du document. (voir article p. 4)

les 24 et 29 septembre: Réunion du Bureau.

les 23 et 30 septembre: Séminaires préparatoires à Foresterrannée 2008.

les 2 et 3 octobre: Journées nationales des CETEF en PACA. (voir article p. 6)

le 8 octobre: Réunion de l'Interprofession de la filière bois PACA. Élaboration du programme de travail 2009. (voir article p. 3)

le 8 octobre: Réunion des Présidents à la Fédération. (voir article p. 6)

le 11 octobre: Journée de formation des Délégués de Massif. (voir article p. 3)

le 16 octobre: Conseil d'Administration.

le 17 octobre: Réunion des ASL. Lancement de la démarche. (voir article p. 4)

le 21 octobre: Groupe de réflexion "Forêt privée 2010" du Syndicat. (voir article p. 7)

le 23 octobre: Groupe de travail "panneaux".

le 24 octobre: Forum de Forestour.

le 30 octobre: Réunion "Forêt privée 2010" de l'Union Régionale à Oraison. (voir article p. 7)

Ça s'est aussi passé, à découvrir dans le numéro suivant:

le 18 novembre: Réunion de France Forêt PACA.

le 19 novembre: Journée technique du CRIGE sur la géodétection.

le 20 novembre: Réunion de synthèse de la démarche "Forêt privée 2010" de l'Union Régionale.

le 21 novembre: Présentation du dispositif Natura 2000 dans les Alpilles.

le 25 novembre: Démarrage de la démarche auprès des ASL avec les stagiaires de l'ENGREF et mise en place du comité de pilotage

les 27 et 28 novembre: Foresterrannée 2008.

le 3 décembre: Colloque "Ensemble pour la nature" à l'Assemblée Nationale.

le 5 décembre: Journée technique du CRIGE sur le nouveau référentiel géodésique RGF 93.

le 8 décembre: 1^{er} comité de pilotage de la démarche auprès des ASL. Point d'étape en fin de première phase.

le 9 décembre: Réunion sur la formation avec le CRPF et l'URACoFor: dimensionnement des modules.

le 15 décembre: 2^d comité de pilotage de la démarche auprès des ASL. Mise au point avant conclusion / restitution.

le 15 décembre: Comité de pilotage de la Charte de l'Environnement de la CPA.

le 16 décembre: Démarche auprès des ASL. Restitution publique des travaux et débat.

le 22 décembre: Réunion du Bureau.

Ça se passera:

le 16 janvier: Conseil d'Administration.

le 16 janvier: Réunion avec les ASL et galette des Rois.

le 25 janvier: Journée de la Truffe à Pélissanne.

le 3 février: Journée technique de retour d'expériences sur le bois-énergie organisée par l'URACoFor Rhône Alpes à Lyon. Notre Syndicat sera présent.

le 4 mars: Journée des Présidents à la Fédération.

Annonces:

Recherches de forêts à acheter:

- Particulier souhaite acquérir, à des fins de loisirs et éventuellement d'exploitation, tout ou partie d'une forêt ou d'un bois situé dans les départements du 04, 84, 83 ou 13. Superficie minimale : 5 hectares, beaucoup plus si possible (grandes superficies bienvenues). Étudie toute proposition. Budget non limité et à déterminer selon le type de bien. Tous renseignements complémentaires au Syndicat.
- Particulier souhaite acquérir 1 ha au moins (sans maximum), de préférence feuillus, même difficilement accessible. Budget: 30.000 €.

Forêt à vendre: Particulier vend 2 ha 18 à Fontvieille "protection de la nature".

Chèvres naines à vendre: Chèvre de 6 ans et son chevreau de 1 an (castré). Convient pour entretien env. 3 ha.



Pour toutes les annonces, contacter le syndicat qui transmettra (04 42 51 19 44 ou syndicat-13@foretpriveefrancaise.com).